



VILLE DE RHINAU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : 23 - en fonction : 22 - présents : 11 + 2 procurations

Séance du 16 juin 2025

Deuxième réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la séance du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Les convocations ont été adressées aux conseillers le 11 juin 2025, en application des articles L2121-17 et L2541-4 du CGCT.

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du bilan 2024 et du budget 2025 de la forêt rive droite
2. Présentation du bilan 2024 et du budget 2025 de la forêt rive gauche
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2025
4. Compte de gestion 2024
5. Décisions modificatives
6. Ouverture d'une ligne de trésorerie
7. Développement et restructuration de la ferme AGF –Durée d'amortissement de la subvention communale
8. Locations et mises à dispositions des salles et places communales : modification de l'annexe 1
9. Prise en charge de frais de déplacement
10. Subventions aux associations
11. Demandes du moto-club de Rhinau
12. Communauté de Communes du Canton d'Erstein : Demande d'adoption d'une répartition des sièges en fonction d'un accord local : fixation du nombre de sièges et répartition des sièges entre les communes membres
13. Baux de fermage
14. Lot de pêche n°2 rive gauche : changement de locataire

15. Tableau des effectifs
16. Proposition de partenariat avec Kappel-Grafenhausen
17. Tirage au sort pour la liste préparatoire des jurys d'assises
18. Information sur les délégations consenties par le conseil municipal au Maire
19. Divers.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 00 en présence de 11 conseillers,

Mme Catherine HIRN, absente excusée, a donné procuration à Mme Sylvie KINTZ, M. Maurice ALBRECHT, absent excusé, a donné procuration à M. Vincent JAEGLI. Arrivera avec du retard Mme Charline VALENTIN-THOUVENOT. Sont excusés : Mme Sylvie HARLEPP-CHESSA, Mme Laetitia GRIESHABER, M. Maxime STAERCK, Mme Marie-Emilie HAMMERER. Sont absents : M. Dominique EHRHART, Mme Fabienne JOFFROY, Mme Christine GROSSHANS, Mme Céline WEISS.

L'assemblée délibérante décide de désigner M. Vincent JAEGLI, Adjoint au Maire, comme secrétaire de la présente séance.

1) Présentation du bilan 2024 et du budget 2025 de la forêt rive droite

Monsieur Vincent JAEGLI, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée que M. Nicolas VALENTIN, Technicien Forestier Territorial du Triage de Daubensand, a fait le point sur la gestion forestière de la rive droite du Rhin le 10 juin dernier. Lors de cette séance, le Conseil Municipal n'a pu délibérer, faute de quorum.

Il redonne donc succinctement les chiffres du bilan de l'exploitation 2024, qui a permis de dégager un excédent de 46 709,50 €, hors recettes de la location de la chasse (19 560,00 €) et des indemnités allouées à la commune par le Land du Bade-Wurtemberg pour la réserve naturelle du Taubergiessen (16 021,00 €).

Pour 2025, la commission champs et forêts, en accord avec le Forst, propose le budget prévisionnel suivant :

- Recettes	177 761,00 € (y compris recettes chasse et indemnités)
- Dépenses	165 422,06 €
- Excédent	12 338,94 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, DECIDE à l'unanimité avec 13 voix POUR :

- 1) d'approuver le bilan d'exploitation forestier pour l'année 2024,
- 2) d'adopter et de valider le plan prévisionnel de gestion 2025
- 3) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles, administratives et comptables se rapportant à la présente décision.

2) Présentation du bilan 2024 et du budget 2025 de la forêt rive gauche

Monsieur Vincent JAEGLI, adjoint au maire, poursuit son propos avec une présentation succincte des chiffres de la gestion forestière de la rive gauche du Rhin, dont le détail a été donné par M. Nicolas VALENTIN, Technicien Forestier Territorial du Triage de Daubensand, lors de la réunion du 10 juin 2025.

Le bilan d'exploitation 2024 se présente comme suit :

- | | |
|----------------------|-------------|
| - Dépenses : | 83 928,85 € |
| - Recettes : | 53 233,95 € |
| - Soit un déficit de | 30 694,90 € |

Pour 2025 la commission champs et forêts propose le budget prévisionnel suivant :

- | | |
|----------------------|-------------|
| - Dépenses : | 55 379,31 € |
| - Recettes : | 46 340,00 € |
| - Soit un déficit de | 9 039,31 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, DECIDE à l'unanimité avec 13 voix POUR :

- 1) d'approuver le bilan d'exploitation forestier pour l'année 2024,
- 2) d'adopter et de valider le plan prévisionnel de gestion 2025,
- 3) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles, administratives et comptables se rapportant à la présente décision.

3) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025 a été transmis aux élus par voie électronique et une version papier était jointe à l'ordre du jour de la séance du 10 juin 2025 pour les membres de l'assemblée en ayant fait la demande.

Le procès-verbal est adopté par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (D. SIMON).

4) Compte de Gestion 2024

Le compte de gestion de l'exercice 2024, établi par Monsieur le Trésorier, fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et titres émis en 2024.

Par ailleurs les balances de clôture du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
 - ce compte de gestion 2024 du Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité **avec 13 voix POUR**.

5) Décisions modificatives n° 1 du budget

Madame le Maire informe l'assemblée que divers ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires. Monsieur Nathan RASPILAIRE, agent communal, explicite les articles qui font l'objet d'une proposition modificative N° 1 du budget principal

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité avec 13 voix
POUR approuve les décisions modificatives n°1 en annexe.**

6) Ouverture d'une ligne de trésorerie

Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux de l'école du Centre entrent dans leur dernière phase. Elle rappelle que la réception est prévue en juillet.

Afin de pallier d'éventuels problèmes de trésorerie au vu du calendrier de décaissement des dépenses d'investissement prévues au budget, car le fond de roulement de la Commune risque de ne pas suffire à l'acquittement des factures, Madame le Maire propose de l'autoriser à contracter une ligne de trésorerie d'un montant plafond de 1,5 M€. Ce mécanisme de ligne de trésorerie est particulièrement adapté aux besoins ponctuels de disponibilités.

Il est précisé que l'éventuelle autorisation n'implique pas obligatoirement contractualisation. Elle ne sera contractée qu'en cas de besoin.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de la commission des finances

après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité avec 13 voix POUR :

- 1) de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 1 500 000 €, dont les conditions sont les suivantes :

MONTANT	1 500 000 €
DUREE	1 an maximum
TAUX	€STR + marge de 1,00% PM €STR actuellement 2,17 %
Utilisation	Par tranches, au fur et à mesure des besoins
Décaissement	Par virement, directement au trésorier, sur simple appel
COMMISSION – FRAIS	Commission d'engagement de 0,10% du montant emprunté
INTERETS	Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base de 365/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
COMMISSION DE NON-UTILISATION	0,30% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

- 2) d'autoriser le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie ainsi que tous documents y relatifs.

7) Développement et restructuration de la ferme AGF –Durée d'amortissement de la subvention communale

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation financière de la Commune de Rhinau à l'opération de restructuration de la ferme AGF se monte à 121 823 €, se décomposant comme suit : subvention 20 000 € et bail emphytéotique donc avec remise des loyers 101 823 € (cf. 27 mai 2024)

Vu les articles L2321-1 et suivants et R 2321-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes,

Sur proposition de la commission des finances

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité avec 13 voix POUR :

- 1) de fixer à 1 ans la durée d'amortissement de la subvention versée à l'Association Générale des Familles dans le cadre des travaux de développement et restructuration de la ferme sise à Rhinau,
- 2) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

8) Locations et mises à dispositions des salles et places communales

a) Modification de l'annexe 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du 4 octobre 2010 approuvant le règlement municipal de location des salles communales,

Vu les délibérations du 28 janvier 2013 et 22 février 2016 fixant les tarifs de location des salles,

Vu la délibération du 26 janvier 2015 instaurant un service d'astreinte pour les grandes manifestations à la salle polyvalente,

Vu la délibération du 18 décembre 2023 portant approbation du règlement intérieur et de sécurité, ainsi que des tarifs, de locations et mises à disposition des salles et places communales

Sur proposition de la commission des finances

après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité avec 13 voix POUR :

- d'ajouter la possibilité d'une astreinte dans le formulaire, et de modifier les tarifs avec l'instauration d'un tarif à l'heure, ainsi que la mise à disposition gratuite dans le cas de manifestations à but non lucratif.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

b) Demande Mme KOENIG

Madame Camille KOENIG, masseur kinésithérapeute à Rhinau, a sollicité la Commune pour l'obtention d'un créneau hebdomadaire à la salle polyvalente pour l'organisation d'une activité médicale à visée thérapeutique (pilates).

Le **CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité avec 13 voix**

- de vérifier auprès des associations rhinoises qu'aucune n'a envisagé de proposer l'activité
- en cas de réponse négative de réserver une suite favorable à la demande, étant précisé que celle-ci est révocable lors de l'établissement des plannings d'utilisation annuels, au vu de l'article 1 du règlement intérieur qui précise que la location ou mise à disposition de la salle est accordée en priorité aux associations de Rhinau.

9) Prise en charge de frais de déplacement

La commission « jeunesse et CMJ » souhaite organiser avec les membres du Conseil Municipal des Jeunes une visite du parlement européen fin août/septembre 2025.

Il est proposé la prise en charge des frais de déplacement sur présentation des justificatifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité avec 13 voix POUR :

- de prendre en charge, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, les frais de déplacement sur présentation des justificatifs et pour un montant maximum de 150 €
- d'imputer la somme à l'article 65312 « Frais de mission et de déplacement » du budget
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

10) Subventions 2025 aux associations locales

Suite à la réunion de travail du 26 mai 2025 des commissions réunies « Budget, finances, vie économique » et « Vie associative et culturelle, jeunesse »

Vu le tableau récapitulatif de comptabilisation des points générés par les différents critères mis en place en vue du calcul de la subvention annuelle de fonctionnement aux associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité avec 11 voix POUR – Messieurs Alain-Guy KAUFFMANN et Mathieu FINKLER ne prenant pas part au vote

- 1) de maintenir la valeur du point à 70 € pour l'année 2025, avec un minimum de 350 €
- 2) d'attribuer aux associations locales les subventions de fonctionnement selon l'état qui suit, pour une enveloppe globale de 16 660 €.

ASSOCIATION	NOMBRE DE POINTS	SUBVENTION
AEROMODELISME INDOOR RHINAU	10	700 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	7	490 €
ASSOCIATION DE PECHE/ AAPPMA	12	840 €
BAMBINS DU RIED	8	560 €
BLUE COUNTRY DANCE	1	350 €
CANOË-KAYAK CLUB	1	350 €
CERCLE THEATRAL STE JEANNE D'ARC	5	350 €
FOOTBALL-CLUB	20	1 400 €
GROUPE FOLKLORIQUE	11	770 €
HANDBALL CLUB	24	1 680 €
JUDO-CLUB	18	1 260 €
MOTO CLUB	12	840 €
RHINAU RHIN RIED	12	840 €
SCHALMEIEN	18	1 260 €
SOCIETE D'AVICULTURE	5	350 €
SPORT ET BIEN ETRE	10	700 €
TENNIS CLUB	22	1 540 €
UNC	6	420 €
UNION SAINTE CECILE	19	1 330 €
VELO EVASION RHINAU	9	630 €
TOTAL	230	16 660 €

- 3) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à l'exécution de la présente délibération

11) Demandes du moto-club de Rhinau

Madame le Maire rappelle que le Moto-club avait sollicité plusieurs années d'affilée l'extension des horaires d'ouverture de la piste de motocross, qui a été autorisée définitivement par délibération du 2 septembre 2024.

Par mail en date du 25 mars 2025, l'association sollicite :

- plus de flexibilité pour les ouvertures selon la météo de plus en plus capricieuse. Par exemple ouvrir un samedi à la place d'un dimanche par mauvais temps
- la modification de la période d'ouverture de Mars à Juin et de Septembre à Novembre (en lieu et place d'avril à octobre)
- la prise en charge des frais d'électricité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité avec 13 voix POUR,

- d'autoriser la modification de l'article 3 de la convention par voie d'avenant pour intégrer la modification précitée.
- d'autoriser la prise en charge des frais annuels d'électricité, soit par le remboursement à l'association des sommes avancées, sur présentation d'un état et des justificatifs correspondants (il est précisé qu'au titre de 2024, le montant s'élève à 688,74 €), soit par la conclusion d'un contrat auprès d'un fournisseur d'énergie au nom de la Commune.

12) Communauté de Communes du Canton d'Erstein : Demande d'adoption d'une répartition des sièges en fonction d'un accord local : fixation du nombre de sièges et répartition des sièges entre les communes membres

Madame le Maire rappelle que les communes membres de l'intercommunalité ont jusqu'au 31 août 2025 pour délibérer sur un accord local qui permet au conseil communautaire de totaliser 58 membres. Actuellement, le conseil communautaire est déjà composé de 58 membres selon une répartition identique. Ce nombre donne satisfaction car il permet une bonne représentativité des communes au sein de l'assemblée délibérante mais également des commissions thématiques. C'est pourquoi il est proposé de le maintenir.

Les différentes simulations conduites ne permettent d'aboutir qu'à un seul scénario à 58 membres dont la ventilation est ci-après détaillée étant entendu que la répartition dite de droit commun n'est que de 47 conseillers communautaires.

Il est rappelé que cet accord local ne peut être entériné par le préfet que si la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population locale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette population totale se prononce dans ce sens en vertu du VII de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu' « *Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI. Au regard des délibérations sur le nombre et la répartition des sièges prévues aux I et VI et de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 précitée, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les communes font partie du même département ou par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés dans le cas contraire, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux* ».

Le Maire rappelle que le Bureau des maires en date du 7 mai 2025 a émis un avis favorable sur la fixation à 58 du nombre de sièges de la prochaine assemblée délibérante de la Communauté de Communes du canton d'Erstein réparti comme suit en accord local. Pour mémoire sont mentionnées la répartition de 2020 et celle de droit commun :

Nom de la commune	Population municipale 2019	Répartition de droit commun 2020-2026	Répartition amiable adoptée 2020-2026	Population municipale 2025	Répartition de droit commun 2026-2032	Répartition amiable 2026-2032
Erstein	10 669	11	11	11076	11	11
Benfeld	5738	6	6	5922	6	6
Gerstheim	3434	3	3	3457	3	3
Rhinau	2717	2	2	2699	2	2
Huttenheim	2705	2	2	2694	2	2
Nordhouse	1731	1	2	1729	1	2
Westhouse	1526	1	2	1638	1	2
Hindisheim	1464	1	2	1552	1	2
Matzenheim	1418	1	2	1504	1	2
Sand	1236	1	2	1413	1	2
Boofzheim	1363	1	2	1383	1	2
Obenheim	1380	1	2	1381	1	2
Kertzfeld	1236	1	2	1222	1	2
Kogenheim	1241	1	2	1206	1	2
Rossfeld	991	1	2	1030	1	2
Hipsheim	1015	1	2	1014	1	2
Sermersheim	921	1	1	974	1	1
Herbsheim	916	1	1	963	1	1
Osthause	923	1	1	955	1	1
Schaeffersheim	846	1	1	841	1	1
Limersheim	661	1	1	683	1	1
Diebolsheim	704	1	1	673	1	1
Friesenheim	623	1	1	617	1	1
Uttenheim	554	1	1	584	1	1
Bolsenheim	517	1	1	572	1	1
Witternheim	514	1	1	509	1	1
Daubensand	389	1	1	408	1	1
Ichtratzheim	308	1	1	389	1	1
TOTAUX	47 740	47	58	49088	47	58

Il est précisé que la loi prévoit un conseiller communautaire suppléant pour les communes ne disposant que d'un seul siège de conseiller communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6-1 et suivants,

Vu la circulaire ministérielle en date du 15 mars 2025 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Oui l'exposé de Mme le Maire,

décide à l'unanimité avec 13 voix POUR

de fixer le nombre de conseillers communautaires de la future assemblée délibérante de la communauté de communes du canton d'Erstein à 58 conseillers selon la répartition suivante :

Nom de la commune	Population Municipale 2025	Répartition Amiable 2026-2032
Erstein	11076	11
Benfeld	5922	6
Gerstheim	3457	3
Rhinau	2699	2
Huttenheim	2694	2
Nordhouse	1729	2
Westhouse	1638	2
Hindisheim	1552	2
Matzenheim	1504	2
Sand	1413	2
Boofzheim	1383	2
Obenheim	1381	2
Kertzfeld	1222	2
Kogenheim	1206	2
Rossfeld	1030	2
Hipsheim	1014	2
Sermersheim	974	1
Herbsheim	963	1
Osthause	955	1
Schaeffersheim	841	1
Limersheim	683	1
Diebolsheim	673	1
Friesenheim	617	1
Uttenheim	584	1
Bolsenheim	572	1
Witternheim	509	1
Daubensand	408	1
Ichtratzheim	389	1
TOTAUX	49088	58

13) Baux de fermage

Madame le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de nombreuses terres agricoles qui sont louées.

A ce jour, les fermages étaient établis sur la base de procès-verbaux de location, dressés par un géomètre et visés par la Recette principale d'Erstein comme suit

- section 3 à 17 – pv n°645 du 29/09/1989
- sud/ried/Rappenkopffeld – pv n° 660 du 09/09/1992
- neufeld – pv n°661 du 09/09/1992
- neuschollen/altschollen – pv n°672 du 14/10/1996
- fahrsschollen – pv n°692 du 31/12/1998

et modifiés par délibérations successives.

Le SGC exige l'établissement de baux de fermage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité avec 13 voix POUR,

- d'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des baux qui seront établis selon les locations actuellement en vigueur (locataire, prix, surfaces, parcelles, ...).

* * *

Madame Charline VALENTIN-THOUVENOT entre en séance

* * *

14) Lot de pêche n°2 rive gauche : changement de locataire

Monsieur Vincent JAEGLI, adjoint au maire, fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Bernard HURSTEL, domicilié 25 rue de Colmar à Boofzheim visant à céder le droit de pêche sur le lot n°2 pour la période de 16.04.2024 au 15.04.2033 à son fils Monsieur Thierry HURSTEL, demeurant 8 rue Saint-Paul à Plobsheim aux mêmes conditions que celles prévues dans la délibération du 1^{er} juillet 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité avec 14 voix POUR,

1. prend acte de la demande précitée
2. décide d'accepter Monsieur Thierry HURSTEL ci-dessus nommé comme nouveau locataire en titre du lot de pêche n°2 rive gauche.

15) Tableau des effectifs

Madame le Maire propose à l'assemblée de créer plusieurs postes pour permettre l'avancement d'agents :

- un agent actuellement rédacteur : création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- un agent actuellement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe : création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- un agent actuellement au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe : création d'un poste au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet 26,70/35

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- d'approuver la création à partir du 1er juillet 2025 des trois postes susvisés
- de charger Madame le Maire de procéder à l'ensemble des formalités imparties en la matière.

16) Proposition de partenariat avec Kappel-Grafenhausen

Madame le Maire rappelle que par mail en date du 8 mai 2025, le Maire de Kappel-Grafenhausen a sollicité la commune en vue de la signature d'un partenariat/jumelage avec Rhinau dans le cadre des festivités « Kappel-Grafenhausen 50+1 » le 24 mai 2025.

La demande de Kappel est malheureusement parvenue après le conseil municipal de mars et avant la séance du mois de juin. Afin de pouvoir répondre à cette sollicitation, une consultation des conseillers municipaux a été réalisée par mail :

- 12 conseillers ont répondu favorablement
- 3 conseillers ne se sont pas prononcés ou leur réponse était ambiguë
- 6 conseillers n'ont pas répondu.

Compte tenu de ce résultat, que légèrement majoritaire, Mme le Maire a donc fait savoir à M. KLOTZ, maire de Kappel, qu'elle était dans l'impossibilité de résERVER une suite favorable à sa demande dans l'immédiat et qu'elle ne manquera pas de le tenir informé de la délibération du conseil municipal.

Elle rappelle que la délibération de la commune de Kappel en date du 31 mars 2025 a été transmise à l'ensemble de l'assemblée et résume la demande :

La commune de Kappel-Grafenhausen entretient depuis de nombreuses années des relations variées avec Rhinau

- Communes co-propriétaires du Taubergiessen
- Histoire commune et relations culturelles et économiques depuis des siècles,
- Invitations réciproques aux manifestations

Il s'agirait donc de concrétiser l'idée européenne d'entente entre les peuples et de favoriser l'amitié franco-allemande et la coopération transfrontalière à l'échelle de nos communes.

Le partenariat/jumelage pourrait servir à intensifier les contacts dans les domaines de la culture, de l'éducation, des échanges de jeunes, de la vie associative, du sport et du tourisme.

Elle termine son propos en insistant sur le fait qu'il s'agit d'un cadre, tout sera à construire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité avec 14 voix POUR,

- **de résERVER une suite favorable à la demande de Kappel-Grafenhausen, en vue de travailler à la conclusion d'un partenariat entre les deux communes.**

17) Tirage au sort pour la liste préparatoire des jurys d'assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 28 mars 2025 portant fixation et répartition du nombre de jurés en vue de l'établissement pour 2026 de la liste préparatoire des jurys d'assises dans le département du Bas-Rhin, le nombre de jurés pour la commune de Rhinau est de deux.

L'arrêté stipule que les Maires tireront publiquement au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé pour chaque commune.

Il est précisé également que les personnes retenues doivent avoir atteint l'âge de 23 ans en 2026 (nées en 2003)

Les élus procèdent au tirage au sort de six noms à partir de la liste électorale. Il s'agit :

- FINKLER Marie
- KASSI Jonathan
- SCHMITT Valérie
- STURM Malika
- TIFLIZ Ahmet
- ZIMMER Sylvie

18) Information sur les délégations consenties par le conseil municipal au Maire

Droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain n'a pas été mis en œuvre dans le cadre des déclarations d'intention d'aliéner concernant les propriétés sises à Rhinau 25 rue Longue, 5 rue de la Rivière, 6 rue Haute et 5 rue du Couvent.

Factures

Madame le Maire présente à l'assemblée le tableau récapitulatif des factures imputées à la section d'investissement (cf. tableau en annexe 2).

19) Divers et date des prochaines réunions.

Madame le Maire donne lecture des remerciements de Mmes Félicie GOELLER, Madeleine WIMMER, Léonie EHRHART et Marie EGERMANN, ainsi que de M. Paul KUNTZMANN à l'occasion de leur anniversaire.

Elle annonce que

- la CEA va réaliser en 2025 des travaux de renouvellement de la couche de roulement en enrobés de la RD52 à hauteur de son intersection avec la rue du Rhin.
- Le Regierungspräsidium de Freiburg a programmé des travaux sur la piste cyclable rive droite en avril/mai 2026

Elle indique que les bilans d'activité 2024 suivants sont disponibles en mairie :

- Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA)
- SFR-Numéricâble
- Territoire d'Énergie Alsace (TEA)

Elle fait ensuite le point sur l'avancement de l'installation d'une borne de Koufra. Celle-ci sera implantée sous les marronniers à côté de la mairie le 4 octobre prochain. A cette occasion, il est prévu d'organiser, en concertation avec les associations patriotiques, l'UNC et le souvenir français, une fête de la libération. Celle-ci sera ponctuée par

- une inauguration officielle de la borne en présence de porte-drapeaux et de la musique
- une exposition de véhicules anciens,
- une autre de photographies,
- deux conférences, une sur les malgré-nous et une autre sur l'église de Rhinau

Monsieur Vincent JAEGLI informe le Conseil Municipal que

- les bas-côtés rue de Daubensand ont été stabilisés
- les chemins sur la digue et vers la station d'épuration ont été refaits
- les deux ponts au parcours de santé seront remplacés à l'automne, de même que le pont du Herrenkopf, rive droite.

FONCTIONNEMENT						
Recettes						
Article	Objet	Pôle	Service	Prévu	Réalisé ou annoncé	Différence
7022	Coupes de bois	FORETS	7010	30 000,00 €	48 860,14 €	18 860,14 €
70323	RODP	MAIRIE	0001	6 000,00 €	18 451,88 €	12 451,88 €
7035	Droits de chasse/pêche	MAIRIE	8300	50 000,00 €	113 700,00 €	63 700,00 €
7035	Droits de chasse/pêche	MAIRIE	8200	4 000,00 €	11 746,00 €	7 746,00 €
70388	Autres redevances	MAIRIE	8300	1 000,00 €	3 080,00 €	2 080,00 €
73211	Attributions de compensation	MAIRIE	0001	1 000 152,00 €	993 254,00 €	- 6 898,00 €
73132	Taxe pylone	MAIRIE	0001	12 288,00 €	12 940,00 €	652,00 €
741121	DSR	MAIRIE	0001	35 000,00 €	38 980,00 €	3 980,00 €
74833	Allocation compensatrice	MAIRIE	0001	430 632,00 €	440 615,00 €	9 983,00 €
742	Dotation aux élus	MAIRIE	0001	300,00 €	333,00 €	33,00 €
Total					112 588,02 €	
Dépenses						
Article	Objet	Pôle	Service	Prévu	Réalisé ou annoncé	Différence
6132	Locations immobilières	MAIRIE	0100	50,00 €	120,21 €	70,21 €
6161	Multirisques	MAIRIE	1011	3 500,00 €	5 025,15 €	1 525,15 €
6184	Versement à des organismes c	STC	1001	5 000,00 €	7 000,00 €	2 000,00 €
6231	Annonces et insertions	MAIRIE	0100	- €	348,13 €	348,13 €
6232	Fêtes et cérémonie	MAIRIE	1000	17 000,00 €	28 000,00 €	9 000,00 €
6281	Concours divers	MAIRIE	1001	- €	1 589,00 €	1 589,00 €
6354	Droits d'enregistrement	MAIRIE	8300	- €	153,00 €	153,00 €
6455	Cotisations pour assurance du	MAIRIE	1001	24 678,42 €	25 386,43 €	708,01 €
6541	Créances admises en non-vale	MAIRIE	0001	- €	2 852,00 €	2 852,00 €
657381	Autres établissements publics	MAIRIE	1000	15 500,00 €	15 698,50 €	198,50 €
6584	Amendes fiscales et pénales	MAIRIE	1001	- €	55,00 €	55,00 €
65888	Autres	MAIRIE	0100	14 000,00 €	14 299,00 €	299,00 €
6688	Charges financières autres	ECOLES	2000	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
673	Annulation de titre sur exercic	FORETS	7000	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
023	Virement à la section d'investi	MAIRIE	0001	79 879,72 €		91 290,02 €
Total					112 588,02 €	

INVESTISSEMENT						
Recettes						
Article	Objet	Pôle	Service	Prévu	Réalisé ou annoncé	Différence
	238 Avances	ECOLES	2000	- €	33 516,41 €	33 516,41 €
	021 Virement de la section de fonc	MAIRIE	0001	79 879,72 €		91 290,02 €
Total						124 806,43 €
Dépenses						
Article	Objet	Pôle	Service	Prévu	Réalisé ou annoncé	Différence
	2031 Frais d'études	ECOLES	2000	7 614,00 €	150 000,00 €	142 386,00 €
	2031 Frais d'études	MAIRIE	3000	- €	6 630,00 €	6 630,00 €
	2051 Concessions et droits similaires	MAIRIE	1000	- €	179,78 €	179,78 €
	21318 Autres bâtiments publics	STC	1010	- €	6 613,37 €	6 613,37 €
	2313 Constructions	ECOLES	2000	4 951 327,28 €		- 48 035,54 €
	238 Avances	ECOLES	2000	16 483,59 €	- € -	16 483,59 €
	238 Avances	ECOLES	2000		33 516,41 €	33 516,41 €
Total						124 806,43 €

Annexe 2

ARTICLE	OPERATION	FOURNISSEUR	FACTURE N°	OBJET	MONTANT TTC	BUDGET (B.P.+ D.M.- Réalisé depuis début d'année)	Reliquat
202		ATIP	20250000599	MODIFICATION DU PLU - EXTENSION GRAVIERE	600,00 €	23 480,00 €	22 880,00 €
202		ATIP	20250000600	MODIFICATION DU PLU	2 400,00 €	22 880,00 €	20 480,00 €
2031	272	BUREAU ALPES CONTROLES	256700BE	SPS ECOLE DU CENTRE	379,70 €	150 000,00 €	149 620,30 €
2031	272	AIRTEST 3E	F02202	TESTS ETANCHEITE ECOLE DU CENTRE	229,20 €	149 620,30 €	149 391,10 €
2031	272	C2BI	RHI_NH 15 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 15	3 240,24 €	149 391,10 €	146 150,86 €
2031	272	ID INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	RHI_NH 15 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 15	335,15 €	146 150,86 €	145 815,71 €
2031	272	REY DE CRECY	RHI_NH 15 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 15	5 173,30 €	145 815,71 €	140 642,41 €
2031	272	SIB ETUDES	RHI_NH 15 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 15	796,86 €	140 642,41 €	139 845,55 €
2031	272	SEDIME	RHI_NH 15 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 15	148,98 €	139 845,55 €	139 696,57 €
2031	272	SOLARES BAUEN	RHI_NH 15 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 15	670,28 €	139 696,57 €	139 026,29 €
2031	272	QUALICONSLT	7021084521	PACK CT ECOLE DU CENTRE	689,07 €	139 026,29 €	138 337,22 €
2031	272	BUREAU ALPES CONTROLES	256700KK	CSPS ECOLE DU CENTRE	379,69 €	138 337,22 €	137 957,53 €
2031	272	QUALICONSLT	7021096492	CT ECOLE DU CENTRE	690,38 €	137 957,53 €	137 267,15 €
2031	272	C2BI	RHI_NH 16 RCA BIS	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 16	3 240,24 €	137 267,15 €	134 026,91 €
2031	272	ID INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	RHI_NH 16 RCA BIS	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 16	2 045,98 €	134 026,91 €	131 980,93 €
2031	272	REY DE CRECY	RHI_NH 16 RCA BIS	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 16	14 630,47 €	131 980,93 €	117 350,46 €
2031	272	SIB ETUDES	RHI_NH 16 RCA BIS	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 16	4 574,40 €	117 350,46 €	112 776,06 €
2031	272	SEDIME	RHI_NH 16 RCA BIS	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 16	1 925,28 €	112 776,06 €	110 850,78 €
2031	272	SOLARES BAUEN	RHI_NH 16 RCA BIS	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 16	4 947,39 €	110 850,78 €	105 903,39 €

ARTICLE	OPERATION	FOURNISSEUR	FACTURE N°	OBJET	MONTANT TTC	BUDGET (B.P.+ D.M.- Réalisé depuis début d'année)	Reliquat
2031		ROCH SERVICE	2025/04-453	CT MECANIQUE ET DE STABILITE DES MATS ELECTRIQUES STADE	6 630,00 €	- €	6 630,00 €
2051		CLOUDLAB	FA2504 1397	ANTIVIRUS DU 09 04 24 AU 08 04 25	179,78 €	179,78 €	- €
458101		BUREAU ALPES CONTROLES	256700BE	SPS ECOLE DU CENTRE	117,28 €	200 000,00 €	199 882,72 €
458101		C2BI	RHI_NH 14 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 14	1 000,91 €	199 882,72 €	198 881,81 €
458101		ID INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	RHI_NH 14 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 14	103,53 €	198 881,81 €	198 778,28 €
458101		REY DE CRECY	RHI_NH 14 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 14	1 598,04 €	198 778,28 €	197 180,24 €
458101		SIB ETUDES	RHI_NH 14 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 14	246,15 €	197 180,24 €	196 934,09 €
458101		SEDIME	RHI_NH 14 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 14	46,02 €	196 934,09 €	196 888,07 €
458101		SOLARES BAUEN	RHI_NH 14 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 14	207,05 €	196 888,07 €	196 681,02 €
458101		AIRTEST 3E	F02202	TESTS ETANCHEITE ECOLE DU CENTRE	70,80 €	196 681,02 €	196 610,22 €
458101		C2BI	RHI_NH 15 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 15	1 000,91 €	196 610,22 €	195 609,31 €
458101		ID INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	RHI_NH 15 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 15	103,53 €	195 609,31 €	195 505,78 €
458101		REY DE CRECY	RHI_NH 15 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 15	1 598,04 €	195 505,78 €	193 907,74 €
458101		SIB ETUDES	RHI_NH 15 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 15	246,15 €	193 907,74 €	193 661,59 €
458101		SEDIME	RHI_NH 15 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 15	46,02 €	193 661,59 €	193 615,57 €
458101		SOLARES BAUEN	RHI_NH 15 RCA	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 15	207,05 €	193 615,57 €	193 408,52 €
458101		QUALICONSLT	7021084521	PACK CT ECOLE DU CENTRE	212,85 €	193 408,52 €	193 195,67 €
458101		BUREAU ALPES CONTROLES	256700KK	CSPS ECOLE DU CENTRE	117,29 €	193 195,67 €	193 078,38 €
458101		QUALICONSLT	7021096492	CT ECOLE DU CENTRE	213,26 €	193 078,38 €	192 865,12 €
458101		C2BI	RHI_NH 16 RCA BIS	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 16	1 000,91 €	192 865,12 €	191 864,21 €

ARTICLE	OPERATION	FOURNISSEUR	FACTURE N°	OBJET	MONTANT TTC	BUDGET (B.P.+ D.M.- Réalisé depuis début d'année)	Reliquat
458101		ID INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	RHI_NH 16 RCA BIS	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 16	632,01 €	191 864,21 €	191 232,20 €
458101		REY DE CRECY	RHI_NH 16 RCA BIS	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 16	4 519,36 €	191 232,20 €	186 712,84 €
458101		SIB ETUDES	RHI_NH 16 RCA BIS	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 16	1 413,04 €	186 712,84 €	185 299,80 €
458101		SEDIME	RHI_NH 16 RCA BIS	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 16	594,72 €	185 299,80 €	184 705,08 €
458101		SOLARES BAUEN	RHI_NH 16 RCA BIS	MO ECOLE DU CENTRE - SITUATION 16	1 528,25 €	184 705,08 €	183 176,83 €
21318		LAUNAY SAV	F25040161	REEMPLACEMENT CHAUDIERE ATELIERS	6 613,37 €	6 613,37 €	- €
21841		MANUTAN	FAC25COL0032363	TABOURETS CULBUTO ET MINUTEUR	389,16 €	400,00 €	10,84 €
2313	272	ISOSYSTEM	RHI-CP 03 ISOSYS	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 10 - SITUATION 3	79 130,44 €	4 903 291,74 €	4 824 161,30 €
2313	272	KBE ETANCHEITE	RHI-CP 02BIS SOPREMA	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 5 - SITUATION 2	3 146,60 €	4 824 161,30 €	4 821 014,70 €
2313	272	SOPREMA	RHI-CP 02BIS SOPREMA	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 5 - SITUATION 2	26 752,56 €	4 821 014,70 €	4 794 262,14 €
2313	272	ZWICKERT	RHI-CP 10 ZWICKERT	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 2 - SITUATION 10	48 738,52 €	4 794 262,14 €	4 745 523,62 €
2313	272	THIERRY MULLER SAS	RHI-CP 03 TM M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 21 - SITUATION 3	27 026,84 €	4 745 523,62 €	4 718 496,78 €
2313	272	BEYER ASSAINISSEMENT	RHI-CP 03 BEYER	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 17 - SITUATION 2	31 667,95 €	4 718 496,78 €	4 686 828,83 €
2313	272	BEYER SAS	RHI-CP 03 BEYER	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 17 - SITUATION 2	42 185,14 €	4 686 828,83 €	4 644 643,69 €
2313	272	DECOPPOINT	RHI-CP 06 DECOPPOINT	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 7 - SITUATION 6	1 785,05 €	4 644 643,69 €	4 642 858,64 €
2313	272	SANICHAUF	RHI-CP 05 SANICHAUF M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 16 - SITUATION 5	39 792,30 €	4 642 858,64 €	4 603 066,34 €
2313	272	AGI ISOLATION	RHI_CP 04 ISOSYSTEM	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 10 - SITUATION 4	8 151,00 €	4 603 066,34 €	4 594 915,34 €
2313	272	ISOSYSTEM	RHI_CP 04 ISOSYSTEM	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 10 - SITUATION 4	66 108,20 €	4 594 915,34 €	4 528 807,14 €
2313	272	ATALU	RHI_CP 06 ATALU M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 8 - SITUATION 6	126 887,56 €	4 528 807,14 €	4 401 919,58 €
2313	272	CHALETS VOSGES ALSACE IMPORT	RHI_CP 06 ATALU M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 8 - SITUATION 6	25 000,00 €	4 401 919,58 €	4 376 919,58 €
2313	272	BOIS 2 BOO	RHI_CP 04 BOIS2BOO M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 3 - SITUATION 4	3 648,67 €	4 376 919,58 €	4 373 270,91 €
2313	272	MENUISERIE HUNSINGER SA	RHI_CP 01 HUNSINGER	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 11 - SITUATION 1	2 991,86 €	4 373 270,91 €	4 370 279,05 €
2313	272	THIERRY MULLER SAS	RHI_CP 04 TM M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 21 - SITUATION 4	45 154,97 €	4 370 279,05 €	4 325 124,08 €

ARTICLE	OPERATION	FOURNISSEUR	FACTURE N°	OBJET	MONTANT TTC	BUDGET (B.P.+ D.M.- Réalisé depuis début d'année)	Reliquat
2313	272	DECOPEINT	RHI_CP 07 DECOPEINT	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 7 - SITUATION 7	14 400,04 €	4 325 124,08 €	4 310 724,04 €
2313	272	DUPASQUIER ET BLOINO	RHI_CP 01 DUPASQUIER	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 6 - SITUATION 1	10 838,86 €	4 310 724,04 €	4 299 885,18 €
2313	272	ATALU	RHI_CP 07 ATALU	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 8 - SITUATION 7	17 945,42 €	4 299 885,18 €	4 281 939,76 €
2313	272	DECOPEINT	RHI_CP 08 DECOPEINT	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 7 - SITUATION 8	33 873,59 €	4 281 939,76 €	4 248 066,17 €
2313	272	JFG SERVICES	RHI_CP 07 ATALU	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 8 - SITUATION 7	3 750,00 €	4 248 066,17 €	4 244 316,17 €
2313	272	MENUISERIE HUNSINGER SA	RHI_CP 02 HUNSINGER	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 11 - SITUATION 2	10 779,67 €	4 244 316,17 €	4 233 536,50 €
2313	272	SANICHAUF	RHI_CP 06 SANICHA M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 16 - SITUATION 6	50 821,01 €	4 233 536,50 €	4 182 715,49 €
2313	272	SAS ERNEST MALAISE	RHI_CP 03 MALAISE R	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 4 - SITUATION 3	61 660,26 €	4 182 715,49 €	4 121 055,23 €
2313	272	SASU JUNGER FILS	RHI_CP 01 JUNGER	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 12 - SITUATION 1	3 183,20 €	4 121 055,23 €	4 117 872,03 €
2313	272	SCE CARRELAGE EURL	RHI_CP 01 JUNGER	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 12 - SITUATION 1	11 764,00 €	4 117 872,03 €	4 106 108,03 €
2313	272	BEYER SAS	RHI_CP 04 BEYER R	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 17 - SITUATION 4	29 579,66 €	4 106 108,03 €	4 076 528,37 €
2313	272	ISOSYSTEM	RHI_CP 05 ISOSYSTEM	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 10 - SITUATION 5	57 724,52 €	4 076 528,37 €	4 018 803,85 €
2313	272	SANICHAUF	RHI_CP 07 SANICHAU M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 16 - SITUATION 7	42 906,23 €	4 018 803,85 €	3 975 897,62 €
2313	272	SCHOENENBERGER CHARLES SAS	RHI_CP 07 SANICHAU M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 16 - SITUATION 7	18 426,77 €	3 975 897,62 €	3 957 470,85 €
2313	272	BEYER SAS	RHI_CP 05 BEYER R	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 17 - SITUATION 5	23 100,38 €	3 957 470,85 €	3 934 370,47 €
2313	272	DECOPEINT	RHI_CP 09 DECOP R	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 7 - SITUATION 9	17 433,60 €	3 934 370,47 €	3 916 936,87 €
2313	272	MENUISERIE HUNSINGER SA	RHI_CP 03 HUNSING R	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 11 - SITUATION 3	39 775,31 €	3 916 936,87 €	3 877 161,56 €
2313	272	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES AFC	RHI_CP 01 EIFFAGE R	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 19 - SITUATION 1	207 251,63 €	3 877 161,56 €	3 669 909,93 €
2313	272	ISOSYSTEM	RHI_CP 06 ISOSYSTEM	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 10 - SITUATION 6	69 238,66 €	3 669 909,93 €	3 600 671,27 €
2313	272	LORENZ PASCAL ASCENSEURS	RHI_CP 01 LORENZ M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 20 - SITUATION 1	23 209,20 €	3 600 671,27 €	3 577 462,07 €